

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE  
DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical  
du 27 mars 2024 à la Mairie de Château-Ville-Vieille**

-----

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le Conseil Syndical de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le vingt mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Michel MOUTTE, Président.

**PRESENTS : MICHEL MOUTTE, JEAN-LOUIS PONCET, PHILIPPE MARTY, FRANCK RANDU, ANDRE ALLAIS, CHRISTOPHE MONNET, ISABELLE HAUBER (SUPPLEANTE PROPRIETAIRE)**

**ABSENT EXCUSE : JEAN-PIERRE MASCHIO**

**ABSENTS : ROGER HUMBERT, LAURENT JOUBERT**

**SECRETARE DE SEANCE : FRANCK RANDU**

MEMBRES EN EXERCICES : 8

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 7

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte de gestion 2023.
- Approbation du compte administratif 2023.
- Affectation du résultat 2023.
- Autorisation à donner au président pour signature convention de pâturage avec le GAEC des Cordeliers sur Alpage de Sommet Bucher-Fontantie.
- Autorisation à donner au président pour signer et présenter à la Région le dossier de demande de subvention pour « dispositif d'aide aux équipements pastoraux collectifs » 2024.
- Questions diverses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Approbation du compte de gestion 2023 – Budget A.F.P. (63800)**

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Michel MOUTTE, Président :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable

public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

### **le Conseil Syndical, à l'unanimité**

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget AFP (63800) dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Approbation du compte administratif 2023**

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Michel MOUTTE examine le compte administratif du budget de l'Association Foncière et Pastorale qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

|                                | Mandats émis      | Titre émis (dont 1068) | Résultat/Solde   |
|--------------------------------|-------------------|------------------------|------------------|
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>         | <b>131 849.95</b> | <b>170 548.55</b>      | <b>38 698.60</b> |
| Fonctionnement                 | 46 326.91         | 29 558.00              | -16 768.91       |
| Investissement                 | 64 914.00         | 88 208.79              | 23 294.79        |
| 002 Résultat reporté N-1       |                   | 52 781.76              | 52 781.76        |
| 001 Solde d'investissement N-1 | 20 609.04         |                        | -20 609.04       |

| RESULTATS CUMULE/SECT | Dépenses  | Recettes  | Résultat/Solde |
|-----------------------|-----------|-----------|----------------|
| Fonctionnement        | 46 326.91 | 82 339.76 | 36 012.85      |
| Investissement        | 85 523.04 | 88 208.79 | 2 685.75       |

Restes à réaliser et résultat cumulé :

|                        | RESTES A REALISER |           |                   | RESULTAT CUMULE  |           |
|------------------------|-------------------|-----------|-------------------|------------------|-----------|
|                        | Dépenses          | Recettes  | Solde             | EXCEDENT         | DEFICIT   |
| Fonctionnement 002     | 0.00              | 0.00      | 0.00              | 36 012.85        |           |
| Investissement 001     | 84 392.20         | 57 983.20 | <b>-26 409.00</b> |                  | 23 723.25 |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b> |                   |           |                   | <b>12 289.60</b> |           |

Hors de la présence de Monsieur Michel MOUTTE, Président, **le Conseil Syndical, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023.**

### **Affectation des résultats de l'exercice 2023**

Les résultats de cet exercice laissent apparaître pour le Budget de l'Association Foncière et Pastorale :

- un excédent de fonctionnement de : **36 012.85 €**  
- un excédent d'investissement de : **2 685.75 €**

- un déficit des restes à réaliser d'investissement de : **-26 409.00 €**

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, le Conseil Syndical **DECIDE** à l'unanimité :

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023, soit **36 012.85 €uros**, est affecté au compte 002 de la section de fonctionnement de l'exercice 2024.

### **Autorisation à donner au président pour signature convention pastorale en régime forestier avec le GAEC des Cordeliers**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-11-23-00023 du 22/11/2022 ;

**Vu** le diagnostic pastoral établi par le CERPAM sur le massif du Sommet Bucher-Fontantie en 2022 ;

**Vu** la mise à disposition de la nouvelle cabane pastorale pour l'ensemble de l'alpage sur le massif de Sommet Bucher-Fontantie ;

Le Président propose d'établir une Convention Pluriannuelle de Pâturage tripartite (A.F.P. - O.N.F. et Eleveur) avec le GAEC des Cordeliers sur le secteur de Gambarel, section N et sur le secteur Grande Combe, section S, au prix de 21 € l'hectare pâturable, prix déterminé par l'application de la grille de notation signée par le GAEC et l'AFP.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'établir une Convention Pluriannuelle de pâturage tripartite avec le GAEC des Cordeliers, 568 Les Cordeliers, 05000 LA BATIE-VIEILLE, pour le montant ci-dessus et selon les conditions définies.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

### **Demande de subvention dispositif d'aide aux équipements pastoraux collectifs à la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour aménagements et équipements divers.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical de l'AFP qu'il y a lieu de solliciter la Région PACA pour financer des aménagements et équipements pastoraux sur les alpages de Sommet Bûcher-Fontantie et de Chalvet - l'Agrenier dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des groupements pastoraux accueillis en estive sur ces alpages.

Le montant total du projet s'élève à **29 976,00 €uros TTC**.

Il propose de présenter ce dossier dans le cadre de l'appel à projet dédié aux équipements pastoraux, lancé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, avec financement à 75 % sur des crédits régionaux sans cofinancement européen (en dehors du cadre FEADER pour 2024).

### **Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité**

- **DECIDE** de présenter à la Région PACA ce dossier dans le cadre de demande d'aide pour les équipements pastoraux collectifs, pour financer des aménagements et des équipements sur les alpages de Sommet Bûcher-Fontantie et de Chalvet-l'Agrenier, commune de Château-Ville-Vieille ;
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

|                   |      |                 |
|-------------------|------|-----------------|
| - Région PACA     | 75 % | 22 482,00 €uros |
| - Autofinancement | 25 % | 7 494,00 €uros  |
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette demande.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Extension périmètre AFP pour 2024**

Comme discuté précédemment, celle-ci portera essentiellement sur le secteur de Souliers. Le Président proposera à un prochain Conseil Municipal cette extension sur les parcelles forestières, rive droite du torrent, en amont des parcelles AFP existantes, sur la base de la cartographie présentée et préparée par l'ONF qui concerne 175 Ha. Après discussion et accord à l'unanimité sur cette proposition il est convenu de rajouter éventuellement des parcelles du secteur du Grand Bois. Le Président tiendra informé les membres du Conseil Syndical de la proposition finale à faire au Conseil Municipal.

#### **Assemblée Générale Extraordinaire**

Une AGE devra être tenue en amont de la prochaine AG pour entériner le périmètre exact de l'AFP suite aux vérifications faites par la DDT (un certain nombre de doublons) ces derniers mois. Par ailleurs la réunion de clarification tenue en mairie le 10 janvier 2024 entre Mme Camille Aubert (DDT) et M. Michel Moutte sur les parcelles communales en partie, pour définir justement les parties prises en compte et avoir la cartographie correspondante sur GEOMAS prochainement, a conduit aussi à une correction. De ce fait le périmètre de l'AFP qui est de 2996,3114 Ha suivant le dernier Arrêté Préfectoral, deviendra 2856,5679 Ha, périmètre qui fera l'objet d'un nouvel Arrêté Préfectoral.

#### **Point sur Projet viticulture**

Grégory Sergent a informé le Président que son projet prenait un an de retard car il n'a pas pu obtenir le nombre de plants greffés de la part de son fournisseur dans la qualité demandée. Il place donc deux commandes pour 2024-2025. Sa visite au printemps a pour but aussi de choisir avec lui le meilleur chemin d'accès aux parcelles qui lui ont été consenties dans le bail (action JL Poncet, Ch. Monnet et M. Moutte).

### **Cabane Ouragan**

Le Président et le Maire informent le Conseil Syndical des divers artisans retenus pour cette réalisation qui doit être impérativement faite pour cette estive (problème d'échéance de subvention). Il s'agit de Ch. Monnet pour les fondations, Les Chalets Vrais et JP Blanc pour l'ossature et la toiture, A. Barbesier pour la plomberie et toilettes-sdb et Ch. Albert pour l'électricité. Les devis correspondants viennent d'être signés par le Maire. Le démontage de l'abri à sel par Solidarité Environnement, pris en compte par l'AFP sera réalisé en amont.

### **Travaux subventionnés en 2024**

- Les travaux confiés à Solidarité Environnement ont été planifiés avec JP Maschio et aussi l'ONF et le Parc qui sont parties prenantes dans les débroussailllements.
- Les autres travaux sur captage Chalvet (Ch. Monnet) et module Toilette-Sdb de Péas Haut (JF Martinet et Th. Toye) sont à réaliser au plus vite en fonction des conditions d'accès pour être utilisables pour cette estive 2024.

### **Budget 2024**

Celui-ci sera proposé lors du prochain Conseil Syndical après une dernière réunion avec le Groupement du Grand Rochebrune pour entériner les conditions financières sur le nouveau périmètre et les équipements mis à disposition (cabane du Sommet Bucher).

### **Tarif Communal**

Le président proposera au prochain Conseil Syndical une délibération pour l'augmentation significative du tarif de location des terrains communaux en contre partie des efforts faits par la Commune ces dernières années pour la valorisation du pastoralisme et son abandon des conventions communales au profit de l'AFP. Il y a unanimité sur ce point.

Séance levée à 21 heures 45.

Le Président  
**Michel MOUTTE**  
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE  
MAIRIE  
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE